



La vente de graines de cannabis est ce legal ?

Par **net master**, le **01/08/2009** à **12:00**

Bonjour, je suis résident en France et j'ai dans l'espoir de créer un site internet qui proposerait de vendre des graines de cannabis. La loi me paraît très ambiguë à ce sujet, donc j'aurais aimé savoir si il était possible de faire cela ? car je sais qu'il y a une certaine tolérance, en sachant aussi que ce ne sera pas forcément la vente principale car il y aura beaucoup d'autres articles légaux à proposer, et qu'il sera clairement indiqué de partout sur le site et l'emballage que faire germer les graines est totalement illégal et à leur propre risque, etc...
Ci non ! ai-je le droit de délocaliser mon site internet dans un pays qui autorise ce genre de vente tout en continuant à résider en France en sachant aussi que la vente en France n'est pas mon objectif principal et qu'il y aura aucune graine qui transitera par la France ?
Je vous remercie d'avance pour vos réponses. À bientôt

Par **frog**, le **01/08/2009** à **15:46**

Totalement interdit et fortement déconseillé si tu ne veux pas avoir de la visite à six heures du matin, peu importe où tu héberges ton site.
[citation] car je sais qu'il y a une certaine tolérance [citation]
Tu sais mal.

Par **net master**, le **02/08/2009** à **13:37**

bonjour, merci pour votre réponse